

Périodiques non canadiens

Le député de Surrey-White Rock a déclaré hier soir que KVO5 avait pris des risques au début. Cela est vrai de toute exploitation commerciale. Elle en a pris, et en a bien plus bénéficié que ses concurrents canadiens qui ne dépensaient pas \$100,000, mais dix fois plus, pour des programmes de nouvelles et d'affaires publiques dont le contenu n'était guère canadien. Elle a donc agi par profit, et cela se comprend si la concurrence est loyale.

Il ne faut pas oublier qu'elle possédait des avantages énormes, ceux de ne pas être soumise à la règle du contenu canadien et de ne pas être obligée de présenter des programmes d'actualités ou d'affaires publiques. Elle avait aussi l'avantage de s'installer complètement dans le marché canadien, où la demande est bien moindre. On pourrait dire, soit, mais sommes-nous justes? Attention, les États-Unis vont se mettre en colère si nous continuons à les agacer. Nous devons faire attention. Nous avons de bonnes relations avec eux auparavant et il faut que cela continue. Il me paraît intéressant que deux stations de radio mexicaines diffusant actuellement dans le Sud de la Californie ont maille à partir avec la FCC qui essaye de trouver moyen de s'en débarrasser. N'est-ce pas la même chose? Les États-Unis essaient de protéger leur industrie tout comme nous essayons de protéger la nôtre.

KVO5 a fait une proposition au CRTC sur laquelle on s'est longuement étendu hier soir. Je voudrais simplement demander, si je le puis, pourquoi il n'en a pas été question en 1955, 1957, 1959, 1962 ou 1965. Mais je crois comprendre qu'elle a été présentée il y a seulement deux ans. Elle était rédigée dans les mêmes termes que lorsqu'elle avait été présentée au CRTC il y a deux ans. J'ai lu l'intervention d'hier soir.

Des voix: Oh, oh!

M. Fleming: Je semble toucher une corde sensible chez les députés d'en face, mais ils auront sous peu l'occasion de prendre la parole. Je veux simplement faire remarquer que bien que le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) ait soutenu que cette station a été un bon citoyen, nous devons reconnaître que si 90 p. 100 de vos recettes proviennent du Canada et que vous soyez exploité aux États-Unis, si vous n'avez pas à satisfaire aux mêmes critères que vos concurrents et qu'en tant que bon citoyen vous concluez une entente avec le gouvernement suivant laquelle vous lui verserez 50 p. 100 de vos profits, pourquoi devriez-vous être considéré comme un bon citoyen, alors que 90 p. 100 de vos recettes proviennent du Canada en premier lieu? Je pense que c'est un argument qui ne se tient pas.

Le député de Hamilton-Ouest a dit aussi que nous devrions bien réfléchir, être prudents, attendre un peu. Ma seule mise en garde est que la station Western Approaches entrera en ondes l'automne prochain et qu'il sera très important de l'encourager. C'est une raison pour laquelle nous devrions poursuivre dans la même voie. A Toronto, il y a Global et City, surtout City, qui s'efforcent de présenter une programmation progressiste et positive. Elles ont la vie dure à cause de la concurrence que leur fait Buffalo qui se comporte peut-être d'une façon moins responsable que KVO5 et Bellingham.

J'aimerais donner des raisons précises pour lesquelles, à mon avis, nous ne devrions pas appuyer ces motions. Elles

[M. Fleming.]

visent à accorder un statut spécial à certaines entreprises étrangères de radiodiffusion. La loi sur la radiodiffusion ne prévoit pas de statut pour les débouchés d'entreprises étrangères de radiodiffusion, de sorte qu'un bill fiscal y contreviendrait. Il serait contraire à la politique du gouvernement actuel qui veut que les stations de radiodiffusion ne se livrent à des opérations financières que dans le pays qui leur accorde leur licence, et nous savons que la FCC a pas mal la même attitude. En outre, ces amendements ne reposent pas sur un principe valable parce qu'ils visent à exempter un secteur d'une loi d'imposition fiscale et créeraient un statut spécial pour les annonceurs d'une région. Qu'il existe des exigences ou des circonstances spéciales de radiodiffusion dans une région donnée au Canada, notre loi fédérale devrait certes s'appliquer de façon uniforme à tout le monde.

En dernier lieu, il n'y a pas la moindre raison de croire que ces amendements pourraient conférer un avantage réel à la radiodiffusion canadienne. Il n'y a aucune garantie ou assurance qu'ils confèreraient un avantage réel au réseau canadien de radiodiffusion. Mais il y a toutes les raisons de croire qu'en permettant aux débouchés d'entreprises étrangères de radiodiffusion l'accès à notre réseau, nous compromettrions tout son avenir.

● (1550)

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, le débat sur le bill et les amendements qui y ont été apportés, se poursuit avec un certain nombre d'interruptions depuis janvier 1975. C'est, en réalité, beaucoup de temps pour examiner une mesure d'une page et demie qui comprend des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. On a beaucoup parlé de censure, de liberté de la presse et des grands principes en cause mais, en fait, la mesure vise tout simplement à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Elle touche directement les annonceurs, les éditeurs et les radiodiffuseurs, mais nos mandants vont continuer de lire les mêmes publications et de regarder les mêmes émissions. En conséquence, cette violente et bruyante obstruction que nous avons connue semble étrangement mal placée.

De temps à autre, à la Chambre, nous modifions la mesure visant l'assurance frais médicaux, nous prenons des décisions très importantes qui touchent nos mandants, et je voudrais que la Chambre consacre autant de temps aux questions qui intéressent nos mandants qu'à l'affaire à l'étude, laquelle, je le répète, ne touche directement que trois groupes de gens, mais non le mandant moyen parce que ce dernier, quoi qu'on dise à la Chambre, va continuer de lire *Reader's Digest* et *Time* et de regarder les émissions de KVO5.

Je tenterai d'expliquer un peu mon propos, mais auparavant j'aimerais me reporter à certains des principes qui régissent la radiodiffusion, car c'est de cela qu'il s'agit dans l'amendement. J'aimerais, pour ce faire, citer un conservateur de grande renommée qui a été l'un des artisans de la politique du parti conservateur: il s'agit de George Grant. Il est passablement connu au Canada et voici ce qu'il a dit sur le réseau d'État, que nous devons à R. B. Bennett et qui représente la ligne de pensée des conservateurs en matière de diffusion: